



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Réunion : "Dossier temps de travail - Plénière de lancement - cadrage, objectifs et méthodologie" du 11/01/2021 en visioconférence

Déclaration préalable

Comme vous le savez, nous avons envoyé un courrier à Madame la Maire-Présidente en date du 18 novembre 2020 demandant le report de consultation du dossier sur les 1607 heures avec une demande de positionnement politique sur le temps de travail.

Une copie de cette interpellation a été transmise aux différents groupes politiques de la ville de Nantes.

A ce jour, nous avons reçu une réponse d'un groupe politique par courrier ainsi qu'une intervention d'un autre groupe politique adressé à madame la présidente lors du Conseil Métropolitain du 11 décembre 2020 confirmant le bien-fondé de notre démarche et dénonçant dans un même temps la volonté gouvernementale de prendre pour modèle l'entreprise privée pour la gestion future des ressources humaines de la Fonction Publique. Ces mêmes partis politiques s'insurgent de voir que dans un tel contexte sanitaire, la loi de Transformation de la Fonction Publique ne soit pas supprimée. Les agents de la fonction publique font pourtant preuve d'un dévouement sans faille afin d'assurer la continuité du service public en répondant aux différents besoins de la population. Ces mêmes groupes nous apportent tout leur soutien et précisent qu'ils ne cesseront d'interpeller la majorité municipale en lien avec les revendications de la CGT sur ce dossier.

Madame Johanna Rolland, en tant que présidente de France Urbaine, a accordé récemment un entretien au magazine Objectif Métropole de France où elle explique à quel point la crise sanitaire a démontré que les collectivités locales sont nécessaires pour mettre en place des solutions prenant pour exemple entre autres la distribution de masques ou la mise à disposition pour les citoyens de tests Covid.

Elle aurait pu même rajouter que sans l'abnégation des agents de nos collectivités, une grande partie des mesures visant à servir et protéger la population durant cette période de crise sanitaire, toujours en cours, n'aurait pu être possible.

Nous vous rappelons une des revendications de la CGT, portée à l'échelon national de l'ouverture sans délai de négociations sur le passage aux 32 heures qui permettrait la création d'embauches massives sur le territoire.

Il est impensable que nous, organisation syndicale, qui défendons l'intérêt des travailleurs puissions accepter que de tels conquits sociaux soient rayés ainsi d'un simple trait de plume. La CGT ne pliera pas face à l'injustice et au fatalisme libéral.

Nous mettrons tout en œuvre pour communiquer et informer nos collègues de travail du risque que représente le passage aux 1607 heures à l'instar de toutes les dérives destructrices inscrites dans la loi de Transformation de la fonction publique.